

Jean-Baptiste André Godin à Stanislas Gall, 26 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (391r, 392v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Stanislas Gall, 26 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51893>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Gall, Stanislas](#)

Lieu de destination 11, rue Fourcroy, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de douze exemplaires du *Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière parisienne*. Il est satisfait du bon souvenir que Gall garde de sa visite au Familistère. Il doute que le conseil municipal de Paris lui donne les moyens de fonder des familistères à Paris. « D'ailleurs, en présence des besoins généraux qui, aujourd'hui, se manifestent non seulement en France mais dans le monde civilisé, il fait autre chose que le Familistère, c'est-à-dire autre chose que des institutions locales, pour donner satisfaction aux droits des classes ouvrières. » Il lui explique que c'est la raison pour laquelle il promeut l'idée de l'héritage de l'État, dont il lui recommande l'étude. Il lui adresse la brochure *Associations ouvrières*.

Notes

- Le 19 février 1886, Stanislas Gall écrit à Godin pour l'informer qu'il lui envoie douze exemplaires du *Rapport de la délégation ouvrière*, que la délégation a demandé au conseil municipal de Paris d'édifier des familistères à Paris, et qu'il a formé la bibliothèque de sa chambre syndicale dans laquelle il a déposé les ouvrages que Godin lui a envoyés (Guise, archives du Familistère, ARCH-FAM-2021-0-0424).
- Stanislas Gall fait partie de la délégation ouvrière envoyée par le conseil municipal de Paris étudier le Familistère de Guise du 12 au 14 octobre 1884 (voir collections du Familistère de Guise, Livre des visiteurs et visiteuses, p. 15 [en ligne : <https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book>, consulté le 11 octobre 2023]).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Familistère](#), [Livres](#), [Réformes](#), [Visite au Familistère](#)

Œuvres citées

- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 5 : Associations ouvrières : enquête de la commission extra-parlementaire au ministère de l'Intérieur : déposition de M. Godin...*, Guise, Imprimerie Baré, 1884.
- [Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière parisienne au familistère de Guise, octobre 1884, envoyée par décision municipale du 28 mars 1884. Paris, imp. de F. Harry, 1885.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Gruie Familistère
26 février 1886

Cher Monsieur Gall,

J'ai bien reçu votre
lettre du 19^{me} et les douze
exemplaires du Rapport que
vous avez bien voulu m'ac-
corder. Je vous en remercie
sincèrement.

- C'est avec une véritable satisfaction que je vois le
bonneur sympathique
conservé par vous de
votre visite au Familistère.
- Il n'est pas à espérer

que nous obtenions du
Conseil municipal les
mesures nécessaires à la
fondation de Familistères
à Paris ; les idées n'enlent
pas si vite que cela dans
l'esprit des pouvoirs publics,
mais le désir de tous les par-
tisans de l'amélioration du
sort des classes ouvrières n'en
est pas moins de chercher
sans cesse à propager les
idées de progrès.

D'ailleurs, en présence des
besoins généraux que, aujour-
d'hui, se manifestent non
seulement en France mais
dans le monde civilisé, il faut

autre chose que le Familistère, c'est à-dire autre chose que des institutions locales, pour donner satisfaction aux droits des classes ouvrières.

C'est pourquoi je noue avec tant d'ardeur l'idée du droit d'héritage national. Car, ce droit permettrait d'instaurer la mutualité nationale qui aurait au moins le mérite d'assurer le lendemain à toute la classe ouvrière.

Il va là, cher Monsieur, une idée très-féconde pour l'avenir. Je vous engage à l'étudier sérieusement en la prenant par le commencement-

ment et en suivant jusqu'au bout. Il faut bien trouver une solution, et ce n'est pas parce qu'une chose nous semble difficile au premier abord qu'il faut l'écartter, si elle contient la solution du problème social.

— Je vous fais adresser par ce courrier vingt exemplaires de la brochure : Associations ouvrières; et je vous prie de me tenir au courant de ce que vous ferez dans l'avenir.

Bienveillé agir, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleures sentiments